



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Technologie en Collège

Le mot de l'inspection pédagogique académique de Sciences et Techniques Industrielles

Bienvenue dans l'académie Orléans-Tours,

Professeur(e) est un métier passionnant et très exigeant, et nous sommes heureux de vous compter parmi les professeurs de technologie de notre académie. Puisse ce livret guider vos premiers pas d'enseignant et faciliter votre prise de fonction.

Enseigner est un art, il nécessite une certaine maîtrise pour œuvrer avec bonheur et s'épanouir auprès des élèves. Aussi, n'hésitez pas à exploiter toutes les ressources mises à votre disposition.

Ce livret s'adresse à l'ensemble des personnels enseignants la technologie (contractuel, certifié, débutant ou confirmé). Ce vadémécum regroupe un condensé de ressources indispensables, d'ordre pédagogique, didactiques ou institutionnelles pour vous permettre d'assurer au mieux votre mission d'enseignant, quel que soit votre statut.

Site du Réseau National de Ressources :

<https://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

Site académique de technologie :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/technologie/>

Ressources pour le cycle 3 :

<https://eduscol.education.fr/pid34183/sciences-et-technologie.html>

Ressources pour le cycle 4 :

<https://eduscol.education.fr/cid99549/ressources-technologie-c4.html>

Pour toute demande d'ordre administratif, vous pouvez contacter le service en charge des contractuels :

Division des Personnels Enseignants (DPE3) ce.dpe@ac-orleans-tours.fr

Le lien ci-dessous vous permettra de découvrir les services administratifs de l'académie :

https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/les_services_academiques/

Pour vous inscrire aux CAPET SII vous pouvez consulter les liens ci-dessous :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33988/enseigner-dans-un-lycee-technologique-le-capet.html>

https://eduscol.education.fr/sti/formations#?tid_niveau=214

**Livret à destination des
professeurs, professeurs
contractuels et professeurs
stagiaires en collège.**

2023 / 2024

Mise à jour le 01 septembre 2023

Ce livret vous permettra de trouver les conseils et liens utiles pour répondre à vos missions ainsi qu'aux compétences professionnelles attendues telles qu'elles sont précisées au [Bo du 25 juillet 2013](#).



[Retrouvez les sigles utilisés dans l'Éducation Nationale](#)

Sommaire

L'académie et l'établissement

L'Académie d'Orléans-Tours en chiffres	3
L'affectation dans un établissement	4
Premiers contacts avec l'établissement	4

La posture et les outils de communication

Préparer son premier contact avec les élèves	5
Punitions et sanctions	5
Le carnet de correspondance	6
Le cahier de textes	6
La posture du professeur	6

Organiser son enseignement

Le cycle 3 : Quelques repères pédagogiques	7
Les horaires du collège en 6 ^e	7
L'organisation des enseignements au cycle 3	7
Le cycle 3 : Programmes et ressources	8
Le cycle 4 : Quelques repères pédagogiques	9
Les horaires du collège au cycle 4 ^e	9
L'organisation des enseignements au cycle 4	9
Le cycle 4 : Programmes et ressources	10
Elaborer une séquence au cycle 4	10
Les enseignements de pratiques interdisciplinaires (EPI)	11
L'accompagnement personnalisé (AP) au collège	12
« Devoirs faits » une aide aux devoirs pour les collégiens	12

Méthodologie et pédagogie en technologie

Construire une séance d'enseignement	13
Les documents d'aide à l'élaboration de séance/séquence	14
Organisation d'une séance	15
Quelques incontournables des situations d'apprentissages réussies	15
Les démarches pédagogiques	16

L'évaluation des élèves

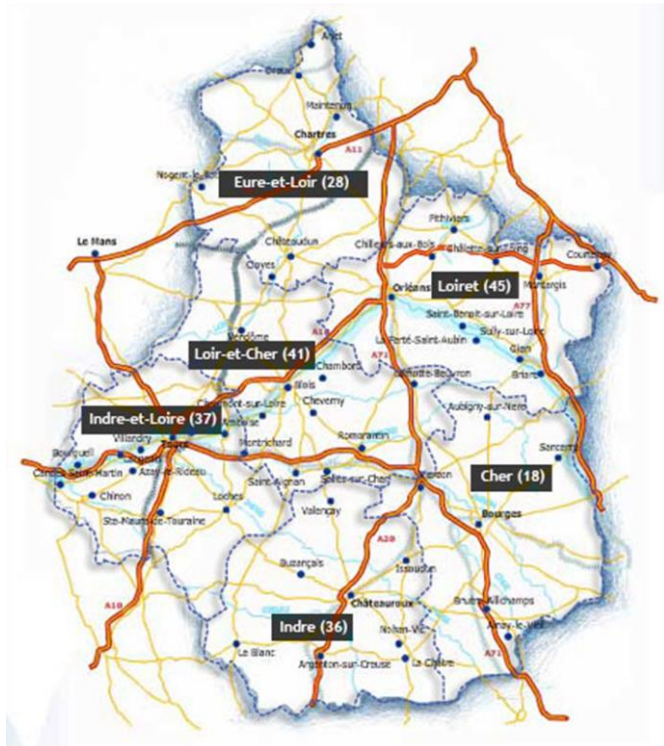
L'évaluation des compétences et des connaissances	17
Quelques ressources pour l'évaluation des élèves	18
Qu'apprennent les élèves de 6 à 16 ans depuis la rentrée 2016 ?	18
Le Diplôme National du Brevet (DNB)	18

La formation et l'accompagnement dans le métier

Des temps de formations	19
Les Collèges Relais de la Technologie (CRT)	19
Les lieux de CRT et les formateurs	20
L'accompagnement à l'entrée dans le métier d'enseignant	21
La visite-conseil	21

L'académie d'Orléans - Tours

L'académie d'Orléans-Tours coïncide avec le territoire de la région Centre - Val de Loire, et regroupe six départements : le Cher (18), l'Eure-et-Loir (28), l'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41), et le Loiret (45)



Source : Région Centre-Val de Loire

Quatrième région par sa superficie, le Centre-Val de Loire s'étend sur 39 151 km². Avec 2 574 863 millions d'habitants (INSEE 2020), soit 3.81 % de la population métropolitaine, la région se situe au 10e rang national. Sa densité, de 65 habitants par km², moitié moindre que celle de la métropole, en fait une région peu peuplée. La densité de population est plus forte sur l'axe ligérien où vivent la moitié des habitants.

La région ne compte que deux villes de plus de 100 000 habitants : parmi les plus grandes villes de France, Tours se classe 26e avec 135 787 habitants, devant la capitale régionale Orléans, au 34e rang (114 644 habitants). Les autres préfectures de département, Bourges, Blois, Châteauroux et Chartres, comptent une population comprise entre 38 000 et 67 000.

L'académie en chiffres

A la rentrée 2020-2021 :

	Public	Privé
Collégiens	109 531	18 708
Enseignants en collège	7 349	1 281
Collèges	229	56
Professeurs de Technologie	378	80

RENTREE 2021		
445 296 ELEVES	2 514 ECOLES ET ETABLISSEMENTS	14 419 ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
18 447 ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE	10 522 PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE PUBLIC	23 757 APPRENTIS DANS L'ACADEMIE (Y COMPRIS AGRICULTURE) (2020)
66 416 ETUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (2020)		

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/les-grands-chiffres-academiques-121462>

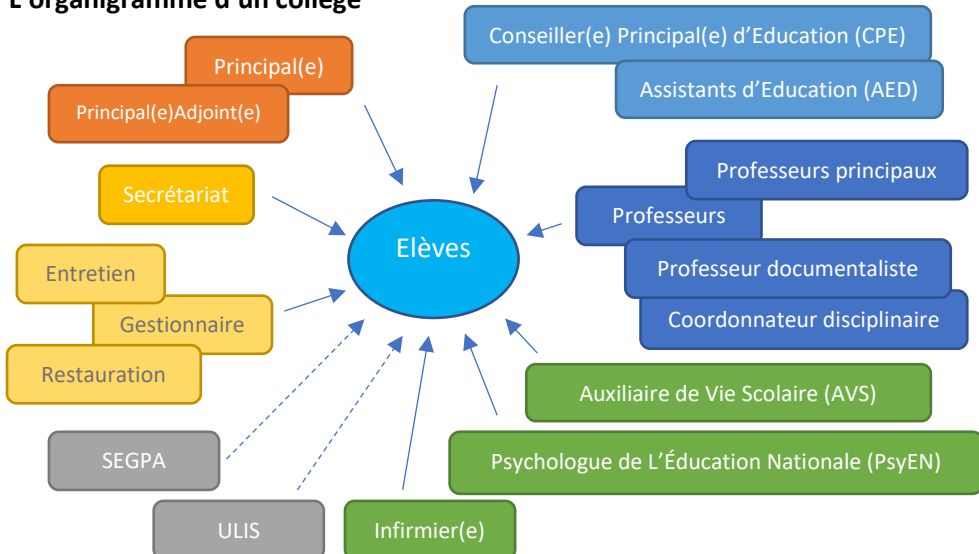
Voir onglet « Académie » puis « Publication rapports et statistiques »



[Sommaire](#)

Affectation dans un établissement

L'organigramme d'un collège



Lors de la découverte de l'établissement :

- Présentez-vous et renseignez-vous sur les caractéristiques principales de l'établissement (site Internet de l'établissement, projet spécifique transmis par le chef d'établissement),
- Demandez votre emploi du temps, les niveaux qui vous sont attribués, la liste des élèves de vos classes (demander les trombinoscopes),
- Sollicitez une visite de l'établissement dans le but de repérer les laboratoires dans lesquels vous exercerez et les lieux tels que la salle des professeurs, le bureau du Conseiller Principal d'Éducation, celui des surveillants, le Centre de Documentation et d'Information, l'Infirmierie, le bureau du PsyEN...
- Demandez le règlement intérieur de l'établissement et informez-vous sur les différents usages en vigueur.
- Demandez vos identifiants de connexion à l'ENT (Espace Numérique de Travail) de l'établissement.

En fonction de vos besoins, des questions que vous vous posez, vous pourrez consulter des personnes-ressources de l'établissement (voir le tableau ci-dessous).

Premiers contacts avec l'établissement

Dès votre nomination, vous devez prendre contact par téléphone avec la direction de l'établissement et convenir d'un rendez-vous (si votre service comporte des heures dans deux ou plusieurs établissements, la démarche est à faire autant de fois que d'établissements). Le principal pour un collège et le proviseur pour un lycée sont vos premiers interlocuteurs lors de votre prise de fonction.

- ✓ Demandez à prendre contact avec le professeur coordonnateur de la discipline dans laquelle vous allez enseigner (compléments d'information, usages dans la discipline, devoirs, progression, travaux communs, matériels).
- ✓ Si possible, demandez à assister à une séance de l'un de vos collègues de discipline.
- ✓ Prenez contact avec la personne-ressource TICE (charte informatique, code d'accès au réseau, etc.).

[Sommaire](#)

Questions éventuelles	Interlocuteurs(s) privilégié(s)
Quel est le règlement intérieur de l'établissement ? Comment obtenir la liste des élèves des classes dont j'aurai la charge ? Quel est le code pour la réalisation des photocopies ? Où obtenir la clé des salles ? Comment activer mon adresse électronique professionnelle ?	Secrétaires de direction et/ou d'intendance
Qui peut prêter des manuels scolaires ?	Professeur documentaliste ou professeurs de technologie
Quelles sont les modalités de fonctionnement du laboratoire de technologie ? (Matériel ...) Un travail en équipe disciplinaire est-il mis en place (progression commune, devoirs communs...) ?	Coordonnateur de la discipline et équipe disciplinaire
Comment procéder pour faire l'appel des élèves ?	Conseiller principal d'éducation (CPE)
Des élèves à besoins particuliers (dyslexie...) sont-ils présents dans mes classes ?	Professeur principal de la classe
Comment accéder et utiliser le cahier de textes électronique ?	Responsable des usages pédagogiques du numérique (RUPN)

Préparer son premier contact avec les élèves

Lors des premiers cours et tout particulièrement lors du premier contact, les élèves vont tester votre attitude et porter un regard sur vos propos.

Voici quelques conseils :

- Ayez une tenue vestimentaire correcte, et dans laquelle vous vous sentez à l'aise ;
- Ayez un langage adapté, de bonne tenue (pas trop familier) ;
- Préparez en détail ce que vous allez dire lors de la première séance : présentation, appel, modalités de travail, règles générales de comportement... et le « contenu » disciplinaire.

Respectez ces quelques règles générales :

Vérifier que l'organisation et la structuration de la salle sont conformes au [guide d'équipement des laboratoires de technologie](#).

Avant la prise en charge des élèves :

- **Être ponctuel** : arriver toujours au moins 15 minutes avant le début de la séance, démarrer votre poste de travail avant l'arrivée des élèves.
- Repérer et maîtriser le matériel disponible dans la salle, prévoir les feutres ou craies, ...
- Dès la prise en charge (cour, couloir ...), les élèves sont alors sous votre responsabilité,
- Mettre les élèves en rang et en silence par une consigne claire,
- Les guider jusqu'à la salle dans l'ordre et le silence,
- S'assurer de la remise en rang et du silence avant l'entrée dans la classe,
- Faire entrer les élèves en classe en silence et en restant proche d'eux.

Dans la salle :

- Faire asseoir les élèves, éventuellement en repositionner certains lors des cours suivants,
- **Faire l'appel (la responsabilité du professeur est engagée si un élève absent n'est pas signalé)** en identifiant rapidement les élèves (un plan de salle peut vous aider),
- Écrire correctement au tableau et le structurer clairement (avant la séance éventuellement),
- Éviter de parler en écrivant au tableau (dos tourné),
- Donner des consignes précises après s'être assuré du silence et de l'écoute des élèves,
- Conserver un ton calme et ferme sans élever la voix, veiller à varier la tonalité,
- Adapter sa position dans la classe en fonction des situations (au tableau, mais aussi au milieu ou au fond de salle, ...)
- S'assurer du travail réalisé par les élèves en circulant dans la classe.

En cours de séance :

- Enchaîner précisément les différents temps de la séance,
- Éviter une séance trop « active » (déplacement d'élèves, travaux de groupes) dès le 1er jour,
- Prévoir des travaux complémentaires si la séance se déroule plus vite que prévu.
- Si besoin, faire accompagner les élèves qui doivent se rendre à l'infirmerie par les élèves délégués ;
- Ne pas libérer les élèves avant la fin du cours.

Après la séance :

- Remplir le cahier de textes.

Les punitions et sanctions

Les **punitions scolaires** sont prononcées par les professeurs, les personnels de direction, d'éducation ou de surveillance.

Elles le sont également par le chef d'établissement sur proposition d'un personnel administratif ou d'un personnel TOSS.

Elles concernent essentiellement des **manquements mineurs aux obligations des élèves** et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.

Les **sanctions disciplinaires** sont prononcées selon les cas, par le chef d'établissement, ou par le conseil de discipline et inscrites au dossier administratif de l'élève.

Elles concernent des **atteintes aux personnes ou aux biens** ainsi que des manquements graves ou répétés aux obligations des élèves.

Quelques conseils :

Il faut éviter :

- ✓ de faire appel au CPE ou au chef d'établissement pour régler un problème d'ordre disciplinaire dans sa classe (sauf si celui-ci est grave),
- ✓ de distribuer un trop grand nombre de punitions. Plus les punitions sont nombreuses et plus elles s'avèrent inefficaces,
- ✓ de renvoyer de cours des élèves,
- ✓ Il faut toujours avoir à l'esprit que les punitions disciplinaires doivent être :
 - justes et justifiées,
 - équitables,
 - comprises par l'élève puni,
 - graduées en fonction de la faute et de la récidive.
- ✓ En cas de difficultés avec un ou des élèves, parlez-en à vos collègues au plus vite pour éviter l'aggravation de la situation.

[Sommaire](#)

Le carnet de correspondance

Véritable lien entre la famille, l'élève et l'équipe pédagogique, le carnet de correspondance est un des éléments indispensables de chaque élève du collège.

Tour à tour carte d'identité (il est demandé à l'entrée et à la sortie du collège), lien de correspondance, lieu de justifications des absences et des retards, le carnet de correspondance doit toujours être en possession de l'élève. C'est un outil indispensable à l'élève, tout autant que son cahier de textes.

Il peut être demandé à tout moment par n'importe quel adulte du collège.

Il comporte plusieurs parties :

- Les informations générales ;
- Le règlement intérieur ;
- Les relevés de notes ;
- Le relevé des rappels à l'ordre et des heures de retenue ;
- Un volet correspondance ;
- Les billets d'absence, de retards et d'infirmerie...

La partie informations générales comprend le règlement intérieur, l'emploi du temps, le nom des enseignants, les autorisations de sortie.

Le relevé des avertissements et retenues est complété à chaque fois que l'enseignant (ou un membre de la vie scolaire) sanctionne l'élève.

Le volet correspondance permet de prendre rendez-vous avec un parent et vice-versa, mais aussi de faire connaître d'éventuelles difficultés de l'élève, des événements de l'établissement (réunion avec les professeurs, d'information...). C'est aussi dans cette partie que le professeur informe les familles du travail et du comportement de l'élève.

Le cahier de textes numérique

Le cahier de textes numérique de la classe est un document administratif :

- Remplir le cahier de textes est une obligation pour tout professeur.
- Le cahier de textes numérique est obligatoire depuis 2011 et remplace le cahier de textes au format papier.
- Le cahier de textes doit être rempli dans des délais et sous une forme qui en permet un usage pertinent par les élèves et les familles.

Le cahier de textes doit restituer :

- Le titre général de la séquence ;
- Les compétences disciplinaires travaillées ;
- Les différentes phases de cours et les activités manipulatoires réalisées ;
- L'organisation pédagogique mise en œuvre (dans chaque îlot, en binôme...).
- Le travail demandé aux élèves pour une date ultérieure :
 - Il faut éviter les formulations trop vagues (par exemple : "Apprendre la leçon", préférer « apprendre le vocabulaire en lien avec ... »).
 - Préciser la nature de l'exercice à faire (par exemple : « Relire, compléter le document, faire une recherche documentaire sur... »)
 - Mettre à disposition des élèves les documents ressources à exploiter pour réaliser le travail demandé via l'ENT (Espace Numérique de Travail).

La posture du professeur

Vous contribuez, comme tout professeur, à la formation sociale et civique des élèves. Vous devez donc vous conduire et agir de façon éthique et responsable avec les élèves qui vous sont confiés :

Il vous appartient de promouvoir et de défendre [les valeurs de l'École républicaine](#).

Dans et en dehors de la classe, vous devez vous comporter avec bienveillance et fermeté envers les élèves.

Vous devez instaurer un climat de confiance et de dialogue entre les élèves et vous. Cela ne signifie pas vous poser en camarade ou en égal (se mettre à la portée des élèves ne signifie pas se mettre au niveau des élèves), mais montrer du respect pour les individus en face de vous.

Faites cours debout le plus possible, ne restez pas toujours derrière le bureau et circulez dans l'espace de la classe autant que possible.

C'est à vous d'instaurer un cadre de travail en vous appuyant sur les règles en vigueur dans l'établissement, sans outrepasser vos droits ni recourir d'emblée à des punitions disproportionnées. Par ailleurs, ne promettez jamais de punition que vous savez ne pas pouvoir tenir.

N'oubliez pas qu'une punition promise doit être donnée.

Pour en savoir plus sur les postures à adopter en classe, vous pouvez consulter des témoignages d'enseignants et de formateurs sur la plateforme Neopass@ction.

[Sommaire](#)

Le cycle 3 (CM1-CM2-6ème) : Consolidation

Quelques repères pédagogiques :

Dans la continuité de la priorité donnée au premier degré, l'organisation des enseignements dans les classes de sixième au collège est modifiée dès la rentrée 2023 en vue de renforcer chez les élèves la maîtrise des savoirs fondamentaux, d'approfondir leurs connaissances et de leur permettre l'autonomie dans leur travail.

De ce fait, **la technologie ne pourra plus être enseignée en tant que discipline en classe de sixième**, les connaissances et les compétences liées sont toujours intégrées dans le programme de sciences et technologie du cycle 3 et seront majoritairement présentés **sous la forme d'un socle exigible en fin de cours moyen et d'un autre exigible en fin de sixième**.

L'organisation des apprentissages au cours des différents cycles de la scolarité obligatoire est pensée de manière à introduire de façon progressive des notions et des concepts dont l'assimilation nécessite du temps. Aux cycles 1 et 2, les élèves ont exploré, observé et questionné le monde qui les entoure.

Au cycle 3, en revisitant les notions et les concepts déjà abordés, ils progressent dans la conceptualisation et s'initient à la modélisation. Ils enrichissent leur culture scientifique et technologique, ce qui contribue à les éduquer à la citoyenneté au regard de la place des sciences et de la technologie dans la société.

La construction de savoirs et de compétences scientifiques et technologiques s'appuie sur des démarches variées qui mettent en œuvre notamment l'observation, la manipulation, l'expérimentation, la modélisation, l'argumentation, la documentation, l'enquête indispensables à la pratique des sciences et de la technologie. L'enseignement des sciences et de la technologie contribue à donner aux élèves une représentation cohérente et raisonnée du monde qui les entoure, de son fonctionnement et de son histoire. À ce titre, l'étude du réel et la confrontation des idées et des hypothèses aux observations et aux résultats d'expériences jouent un rôle fondamental.

La pratique de la démarche scientifique concourt à la mise en cohérence de faits, l'identification de paramètres pertinents, l'élaboration de concepts et la construction de modèles et de théories. La pensée scientifique n'a de cesse d'osciller d'une part entre le monde réel et ses représentations (comme les modèles), et d'autre part entre des cas particuliers et des formulations générales (comme des lois). Les cas particuliers servent à la fois à éprouver les lois générales et à inspirer les recherches futures. Il s'agit d'amener les élèves à exercer leur capacité à raisonner, à développer leur esprit critique et à distinguer le registre de la connaissance scientifique qui repose sur des faits éprouvés de celui de la croyance ou de la simple opinion.

La pratique de la démarche technologique est un autre volet important de la formation des élèves. Les objets et les systèmes techniques répondent à des besoins auxquels la nature ne fournit pas de solution immédiate ou aisément accessible. Leur étude doit par conséquent être mise en relation avec les besoins humains et tenir compte des enjeux de la transition écologique et du développement durable.

Enfin, l'accent est mis sur la communication individuelle ou collective, à l'oral comme à l'écrit en recherchant la précision dans l'usage de la langue française que requiert la science.



Les programmes de sciences et technologie – Cycle 3

[Consulter et télécharger le programme de sciences et technologie du Cycle 3 \(page 77\) applicables à la rentrée 2023 \(MAJ 22/06/2023\).](#)

Les horaires du collège en 6^e :

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Éducation physique et sportive	4 h
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Français	4 h 30
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h
Langue vivante	4 h
Mathématiques	4 h 30
SVT, physique-chimie	3 h
Soutien ou approfondissement	1 h
Total	28 h

L'organisation des enseignements

Selon les collèges, plusieurs organisations de la discipline Sciences et Technologie peuvent exister :

- ✓ 1 professeur enseigne les 3 heures à la classe. Le professeur de 6^e est alors le « **professeur de sciences et technologie** » de la classe.
- ✓ 2 Les professeurs de SVT et de Physique chimie se répartissent les 3h en fonction du projet pédagogique du collège.

NB : Dans tous les cas, il faut prévoir une progression concertée.

[Sommaire](#)

Le cycle 3 (CM1-CM2-6ème) : Consolidation

S'informer sur les programmes :

Les liens ci-dessous vous permettront de découvrir les programmes du cycle 3 :

- ✓ [Programmes de sciences et technologie Cycle 3](#)¹
- ✓ [Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Ressources DGESCO :

Les ressources ci-dessous vous aideront à appréhender le niveau d'exigence des programmes et à approfondir vos connaissances dans certains domaines.

- ✓ [Sciences et technologie - Mettre en œuvre son enseignement](#)

Compétences travaillées

Les 7 compétences de sciences et technologie sont à développer chez les élèves au cycle 3. Vous les retrouverez en détail à partir de la page 79 du programme¹ :

- Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques
- Concevoir, créer, réaliser
- S'approprier des outils et des méthodes
- Pratiquer des langages
- Mobiliser des outils numériques
- Adopter un comportement éthique et responsable
- Se situer dans l'espace et dans le temps

Ces compétences sont à développer au travers de quatre thématiques interdépendantes (détaillées à partir de la page 80) avec deux ensembles de connaissances et de compétences présentés **sous la forme d'un socle exigible en fin de cours moyen et d'un autre exigible en fin de sixième**.

Les quatre thématiques retenues sont les suivantes :

- « matière, mouvement, énergie et information »,
- « le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent »,
- « les objets techniques au cœur de la société »,
- « la Terre, une planète peuplée par des êtres vivants ».

Consolidée en classe de sixième au travers des applications des notions scientifiques abordées, la culture technologique se nourrit de la mise en relation des concepts scientifiques et de leurs applications technologiques présentes dans le quotidien des élèves. Cet apprentissage, long et progressif, doit se faire sur l'ensemble de leur scolarité.



Les principes pédagogiques :

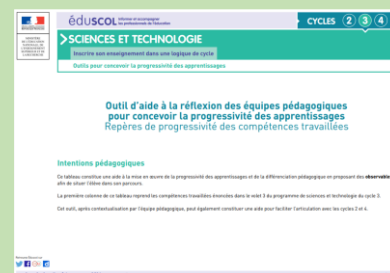
Les activités sont au cœur de l'enseignement :

La construction de savoirs et de compétences scientifiques et technologiques s'appuie sur des démarches variées qui mettent en œuvre notamment l'observation, la manipulation, l'expérimentation, la modélisation, l'argumentation, la documentation, l'enquête indispensables à la pratique des sciences et de la technologie.

Les 4 thèmes du programme doivent être enseignés.

Il est nécessaire d'harmoniser les exigences dans le niveau de maîtrise des 7 compétences de sciences et technologie à développer.

Cette harmonisation peut se faire à l'aide de « [l'Outil d'aide à la réflexion des équipes pédagogiques pour concevoir la progressivité des apprentissages](#) » (Programme 2016).



[Sommaire](#)

Cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème) : Approfondissements

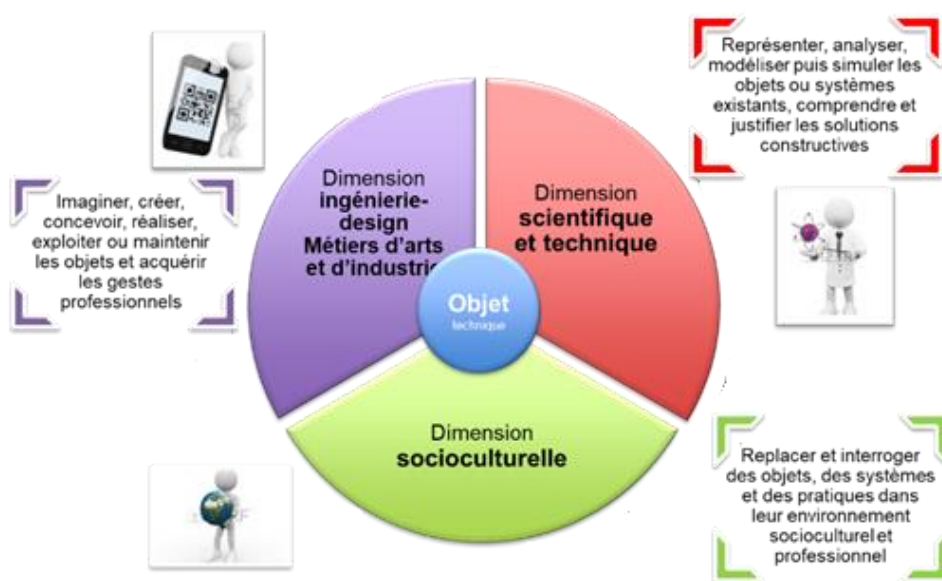
Quelques repères pédagogiques :

En continuité de l'éducation scientifique et technologique des cycles précédents, la technologie au cycle 4 vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés. La technologie permet la consolidation et l'extension des compétences initiées dans les cycles précédents tout en offrant des ouvertures pour les diverses poursuites d'études.

La technologie permet aux êtres humains de créer des objets pour répondre à leurs besoins. L'enseignement de la technologie au cours de la scolarité obligatoire a pour finalité de donner à tous les élèves des clés pour comprendre l'environnement technique contemporain et des compétences pour agir. La technologie se nourrit des relations complexes entre les résultats scientifiques, les contraintes environnementales, sociales, économiques et l'organisation des techniques.

Discipline d'enseignement général, la technologie participe à la réussite personnelle de tous les élèves grâce aux activités d'investigation, de conception, de modélisation, de réalisation et aux démarches favorisant leur implication dans des projets individuels, collectifs et collaboratifs. Par ses analyses distanciées et critiques, visant à saisir l'alliance entre technologie, science et société, elle participe à la formation du citoyen.

Au cycle 4, l'enseignement de technologie privilégie l'étude des objets techniques ancrés dans leur réalité sociale et se développe selon trois dimensions :



Les supports d'enseignement doivent être issus des domaines suivants :

- ✓ Moyens de transport ;
- ✓ Habitat et ouvrages ;
- ✓ Confort et domotique ;
- ✓ Autres (sports, biotechnologies...).

Mais aucun domaine n'est rattaché à une année en particulier.

Les programmes de Technologie – Cycle 4

[Consulter et télécharger les programmes de technologie du Cycle 4 \(page 117\) applicables depuis la rentrée 2016/2017\(MAJ 30/07/2020\)](#)

Les horaires du collège au cycle 4 :

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS			
	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h

L'organisation des enseignements

La discipline technologie est enseignée par un seul professeur par classe.

L'horaire hebdomadaire est de 1H30.

En fonction de l'établissement vous risquez de rencontrer les organisations suivantes :

- ✓ 1H30 hebdomadaire
- ou
- ✓ 1H semaine + 1H quinzaine

[Sommaire](#)

Cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème) : Approfondissements

S'informer sur les programmes :

Les liens ci-dessous vous permettront de découvrir les programmes du cycle 4 :

- ✓ [Programmes de sciences et technologie Cycle 4 \(page 117\)](#)¹
- ✓ [Guide d'accompagnement des programmes](#)
- ✓ [Guide d'accompagnement des programmes N°2](#)
- ✓ [Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis](#)
- ✓ [Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Ressources DGESCO :

Les ressources ci-dessous vous aideront à appréhender le niveau d'exigence des programmes et à approfondir vos connaissances dans certains domaines.

- ✓ [Outils pour concevoir la progressivité des apprentissages](#)
Ce tableau téléchargeable constitue un outil pour élaborer des progressions pédagogiques sur les trois années du cycle 4.
- ✓ [Mettre en œuvre son enseignement](#)
Ces ressources proposent des pistes pour la mise en œuvre de séquences thématiques problématisées.
- ✓ [Évaluation de la maîtrise des compétences du socle commun](#)
Les documents d'évaluation des acquis en technologie proposent aux professeurs des outils pour les aider à contribuer à la mesure de la maîtrise de différentes composantes du socle commun en fin de cycle 4.

Des ressources clé en main pour le cycle 4 :

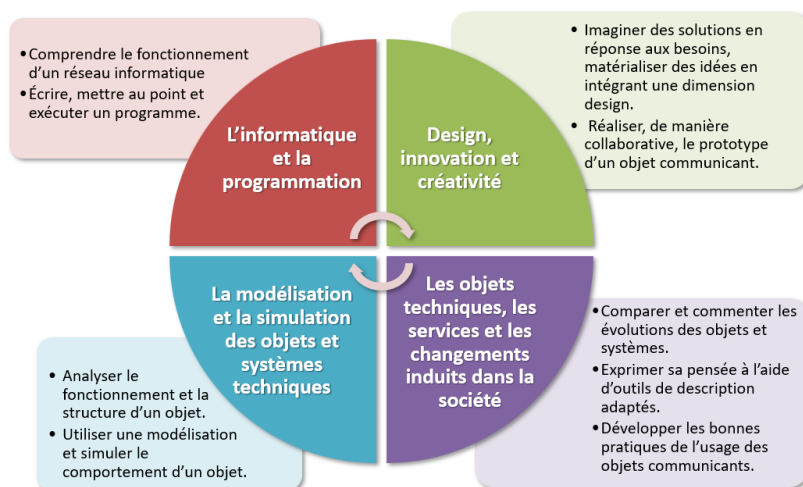
- ✓ [Site académique d'Orléans-Tours](#)
- ✓ [Réseau National de Ressources](#)

Les 7 compétences de technologie sont à développer chez nos élèves au cycle 4.

Vous les retrouverez en détail à partir de la page 354 des programmes¹ :

- Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques
- Concevoir, créer, réaliser
- S'approprier des outils et des méthodes
- Pratiquer des langages
- Mobiliser des outils numériques
- Adopter un comportement éthique et responsable
- Se situer dans l'espace et dans le temps

Ces compétences sont à développées au travers de 4 thèmes détaillés à partir de la page 356 des programmes¹. Pour chaque thème plusieurs attendus de fin de cycle sont visés :



Elaborer une séquence au cycle 4

Une séquence regroupe 3 à 4 séances.

Construire sa séquence :

1/ Choisir un thème de travail parmi les domaines préconiser.

Par exemple « confort et domotique ».

2/ Choisir une thématique principale : Par exemple « Aménager un espace ».

3/ Définir une problématique (questionnement) de séquence :

Par exemple :

Comment aménager une salle de spectacle en conformité avec les normes d'accueil des personnes à mobilité réduite ?

4/ Elaborer la séquence :

- ✓ Définir les éléments principaux de synthèse de la séquence en lien avec le programme ;
- ✓ Elaborer l'évaluation de fin de séquence ;
- ✓ Décomposer la problématique principale en questions intermédiaires pour structurer les différentes séances (1 séance = 1 question) ;
- ✓ Définir les activités à conduire et les ressources nécessaires pour chaque séance.

Les compétences développées lors d'une séquence seront remobilisées et enrichies chaque année du cycle 4.

Chaque séquence proposée doit concourir à l'appropriation des attendus de fin de cycle 4.



[Sommaire](#)

Les Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (EPI) au cycle 4

Les compétences et connaissances associées de technologie peuvent également être abordées lors des « EPI ».

Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet (voir page 15) conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. Ils aboutissent à des réalisations (présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc.).

Un EPI est un enseignement complémentaire, au même titre que l'accompagnement personnalisé. À l'issue du cycle 4, qui comprend les classes de la cinquième à la troisième, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires.

Depuis la rentrée 2017, les EPI :

- ✓ Peuvent commencer dès la sixième
- ✓ N'ont plus de thématique ni de nombre imposés - chaque élève doit en avoir fait au moins un au terme du cycle 4 - mais s'inscrivent toujours dans le cadre des programmes disciplinaires
- ✓ Toutes les disciplines sont susceptibles de proposer des EPI

Condition de réalisation d'un EPI :



[Des exemples de mise en œuvre](#)

[Sommaire](#)

L'accompagnement personnalisé (AP) au collège

L'accompagnement personnalisé (AP) est une modalité d'enseignement destinée à tous les élèves du collège, de la sixième à la troisième. L'AP vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser.

Il a comme objectif de permettre à l'élève :

- De développer les compétences qui lui sont indispensables pour réaliser tous les autres apprentissages.
- De trouver les moyens de résoudre par lui-même ses difficultés et donc de développer l'autonomie dont il a besoin pour exploiter pleinement son potentiel.

Les activités conduites lors des séances d'AP ont pour objectif de :

- Favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail, compétences du domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle ;
- Renforcer la culture générale en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des exposés, des interventions, ou encore en favorisant le développement de talents particuliers.

Toutes les disciplines ont vocation à contribuer à un projet d'accompagnement personnalisé.

Ce temps d'enseignement peut prendre des formes très diverses : travail par petits groupes dans une classe entière, travail en groupes à effectifs réduits, co-intervention d'enseignants, coopération en pairs, travail conduit dans le cadre d'une autonomie accompagnée ...

La mise en œuvre d'un temps d'AP repose sur une identification préalable des besoins des élèves.

Ressources :

<https://eduscol.education.fr/pid25813/accompagnement-personnalise-au-college.html>

« Devoirs faits » une aide aux devoirs pour les collégiens

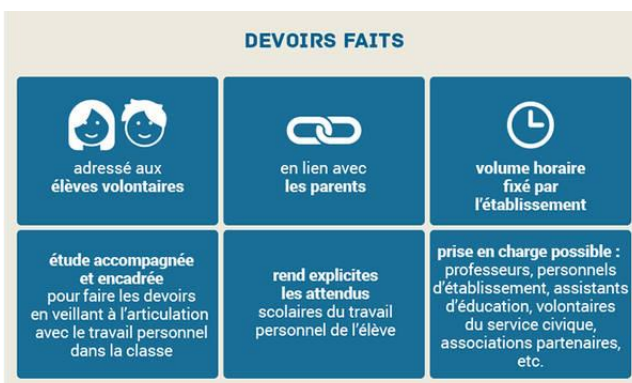
Le programme Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

C'est également un moment privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie : il s'agit pour l'élève de questionner les démarches proposées, d'interroger ses propres méthodes, de mettre à l'essai ce qu'il a compris, de réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Devoirs faits est pris en charge, sur la base du volontariat, par les professeurs, les CPE, les assistants d'éducation, les volontaires du Service civique, ainsi que par des associations répertoriées.

Devoirs faits donne ainsi l'occasion aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel et de la place des devoirs :

- Quel est le sens des devoirs, au regard notamment du travail réalisé en classe ?
- Que permettent-ils de consolider ?
- Qui les prescrit, quelle quantité de travail représentent-ils et selon quelle périodicité ?
- Quels sont les types de tâches proposées aux élèves (application, mémorisation, production...) ?

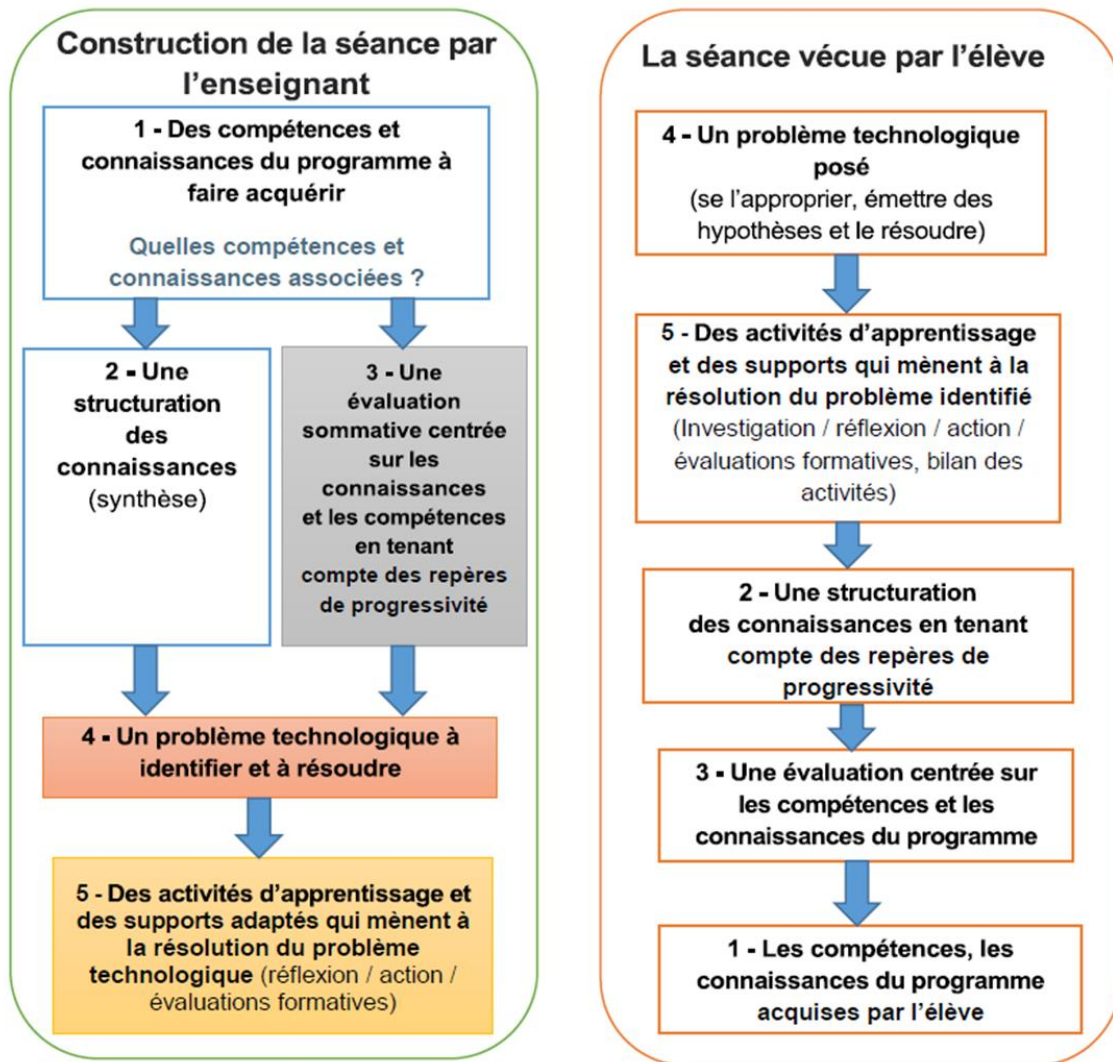


Ressources :

<https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

[Sommaire](#)

Une séance : 2 points de vue



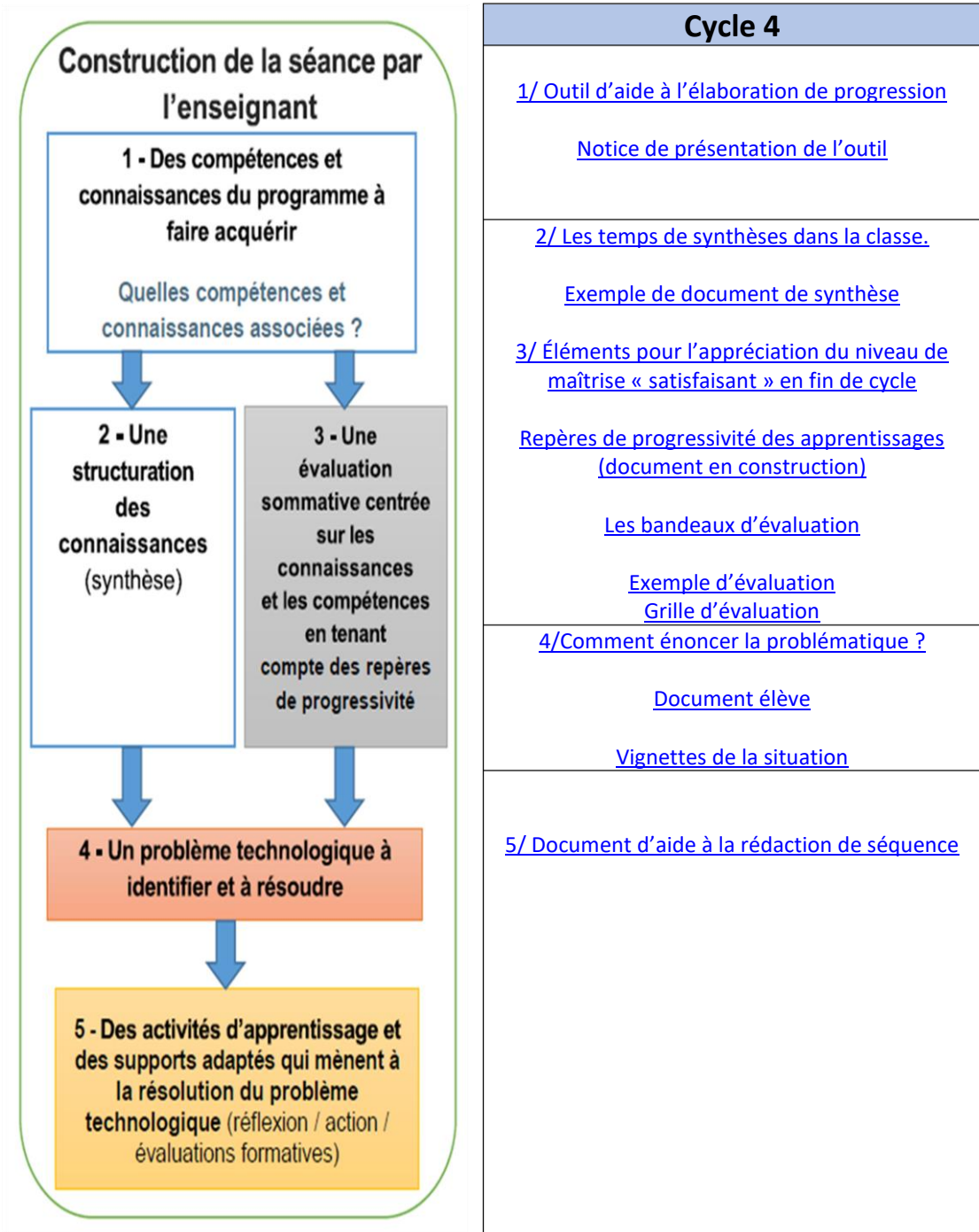
Du point de vue enseignant :

Il est important de différencier la construction d'une séquence par l'enseignant et la façon de la présenter aux élèves. Nous voyons bien, sur le synoptique ci-dessus, que les programmes officiels déterminent le contenu de la séquence, et donc, du document de synthèse. Ce n'est qu'après avoir choisi les compétences et connaissances du programme à faire acquérir, puis élaborer l'évaluation que l'enseignant doit problématiser son cours et enfin construire les activités !

Du point de vue élève :

Pour l'élève, le fil d'Ariane, ne peut être autre chose que le support, le thème d'étude, l'objet développé... C'est parce qu'il résout une succession de problèmes qu'il accède à la connaissance. Ce sont ces connaissances qui sont synthétisées dans le document de structuration des connaissances que l'enseignant construira avec la classe ou distribuera à l'issue d'une séance ou d'une séquence. Ces activités sont, bien entendu, laissées à la convenance de chaque enseignant ainsi que les supports choisis en fonction des contraintes locales.

Les documents d'aide à l'élaboration de séance/séquence dans l'Académie d'Orléans-Tours



[Retrouvez l'ensemble des documents sur le site académique](#)

[Sommaire](#)

Organisation d'une séance

Une séance est en général divisée ainsi :

1 — La présentation de la séance (5 à 10 min)

Outre les tâches obligatoires (appel, vérification des absences de la séance précédente), **le professeur** :

- ✓ Fait un rappel de l'activité précédente (en l'exposant ou en questionnant les élèves à l'écrit ou à l'oral),
- ✓ Rappelle la **situation problème**,
- ✓ Situe la séance dans la séquence,
- ✓ Présente le déroulement de la séance,
- ✓ Met en œuvre une **démarche d'investigation** (si cela est pertinent) ou de **résolution de problème**,
- ✓ Précise les consignes.

2 — Mise en activité

Le professeur :

- ✓ Organise un espace de mise à disposition des ressources (fiches de poste, documentation technique, objets et systèmes techniques ...)
- ✓ Attribue dans les situations de travail en groupe, des rôles aux élèves (responsables des documents, de la communication avec le professeur, du matériel, de la gestion du temps...).
- ✓ Accompagne les élèves dans leurs investigations

3 — Bilan (5 à 10 min)

Le professeur :

- ✓ Questionne les élèves sur les activités réalisées (**un rapporteur présente succinctement le travail qui a été effectué, les problèmes rencontrés...**),
- ✓ **Structure un bilan des principales compétences et connaissances** acquises et en propose la formalisation (**trace écrite**)
- ✓ Expose les activités qui seront réalisées la séance suivante,
- ✓ Fait des remarques sur le fonctionnement et le comportement de chaque groupe, s'assure du rangement du matériel.

Quelques incontournables des situations d'apprentissages réussies


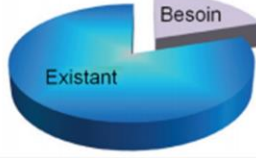

- ✓ Donner deux lectures possibles (orale et visuelle) d'une consigne, permet de mieux la comprendre.
- ✓ Toujours vérifier ce que l'élève a compris.
- ✓ Le travail de groupe commence toujours par un travail individuel.
- ✓ Un cours doit être animé, théâtralisé (jeu de rôles, scénarios).
- ✓ L'élève doit être responsable, il faut lui donner un rôle.
- ✓ Faire trop simple diminue l'intérêt
- ✓ Tout travail doit être terminé, même avec un objectif modeste, mais plusieurs niveaux de difficulté doivent être prévus.
- ✓ Ne pas confondre erreur et lenteur.
- ✓ Un élève en difficulté est un élève très réactif à l'injustice.
- ✓ Même si on le croit fortement, un élève ne fait jamais n'importe quoi.
- ✓ L'apprentissage doit offrir plus de temps à la compréhension de l'exercice et demander moins de temps à son traitement.
- ✓ La manipulation est indispensable à la compréhension.
- ✓ Les élèves sont très sensibles aux encouragements.
- ✓ Pour aider l'élève, être à côté (assis ou accroupi) et non debout en face de lui.
- ✓ ...

[Sommaire](#)

Les démarches pédagogiques

Les démarches pédagogiques recommandées :

Dans la continuité des programmes de 2008, les démarches d'investigation, de résolution de problèmes et de projet sont particulièrement adaptées. Le tableau synoptique ci-dessous présente les principales caractéristiques de chacune de ces démarches.

	DÉMARCHE D'INVESTIGATION	DÉMARCHE DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES TECHNIQUES	DÉMARCHE DE PROJET
Objectif de la démarche	Découvrir et comprendre	Agir	Décider et agir
Activité dans la démarche	Analyser et chercher	Résoudre	Concevoir, développer et agir
Support ou point de départ de la démarche	Système abouti 	Système perfectible 	Cahier des charges 

La démarche d'investigation

Cette démarche est particulièrement adaptée aux situations d'apprentissages au cycle 3 et lors de séances d'analyse d'objets au cycle 4.

Une séance conduite suivant une démarche d'investigation peut être structurée par trois phases essentielles :

- une phase de problématisation qui se termine par une question ;
- une recherche de solutions par les élèves ;
- une structuration des connaissances.

La démarche de résolution de problème technique

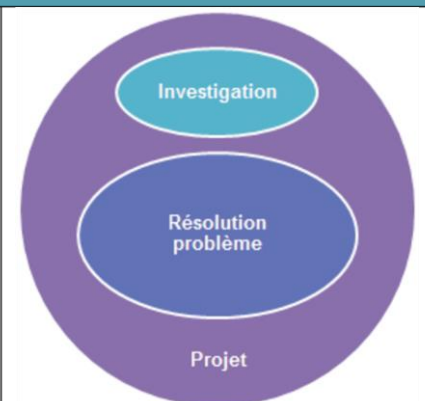
Cette démarche sera plutôt mise en œuvre pour rechercher une solution à un problème technologique.

La conduite d'une démarche de résolution de problème technique peut s'inspirer efficacement du cheminement d'une démarche d'investigation. On peut ainsi retrouver une structure en trois phases essentielles :

- une question (un problème technologique) ;
- une résolution par les élèves ;
- une conclusion qui enrichit les connaissances

La démarche de projet en technologie

Destinée à atteindre un objectif répondant à un besoin, elle est toujours collective et passe par la définition d'objectifs intermédiaires, d'une planification des activités et d'une répartition des rôles. Elle s'appuie sur les deux démarches précédentes, mais est plus qu'une somme de ces démarches. Intention, planification et produit final caractérisent un projet. La démarche de projet permet aux élèves d'apprendre en étant actifs, ce qui leur permet de nourrir la communication, la coopération, la créativité et la réflexion en profondeur. Cette démarche n'est pas nécessairement linéaire, elle nécessite des essais et peut conduire à des erreurs ou à des impasses. Pour développer un projet, il faut respecter un certain nombre d'étapes obligatoires, du besoin à la réalisation du prototype.

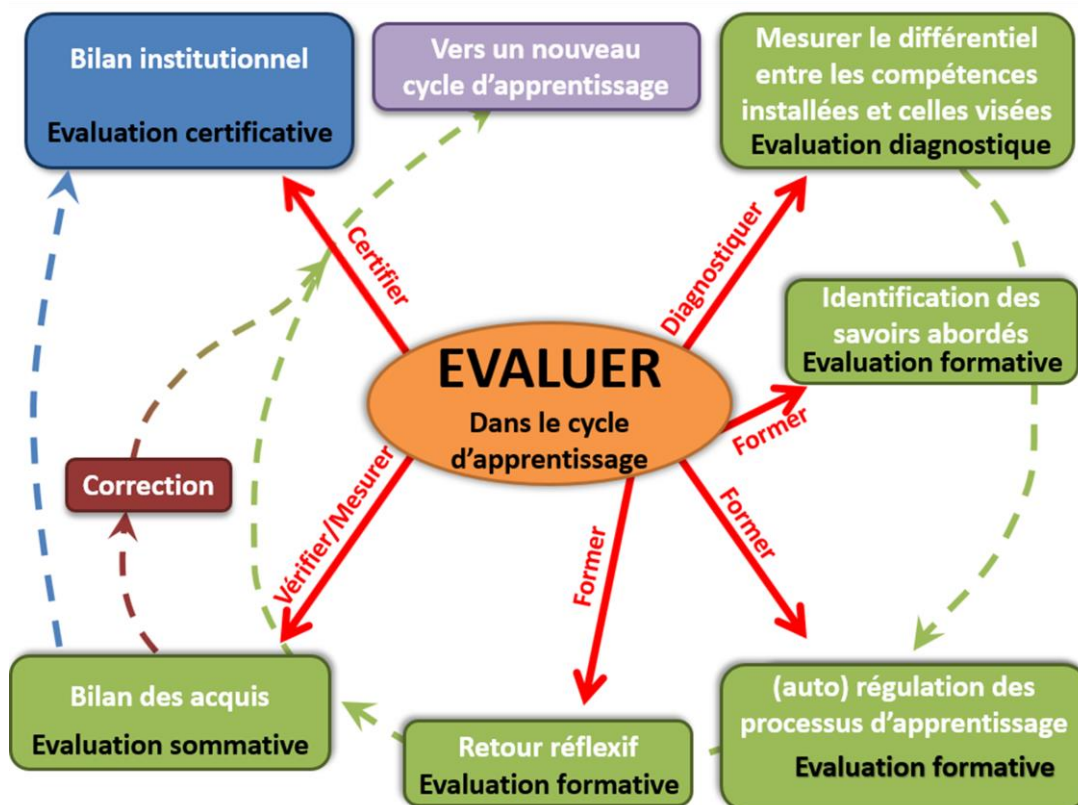


Pour en savoir plus sur les démarches :

- ✓ [Guide d'accompagnement des programmes](#) (page 6)
- ✓ [La démarche d'investigation en vidéo](#)

[Sommaire](#)

« S'il est possible d'évaluer sans former, il n'est pas envisageable de former sans évaluer » On distinguera différentes formes et temps d'évaluations au cours d'un cycle d'apprentissage :



Evaluation diagnostique : Moments privilégiés pour prendre en compte les représentations initiales des élèves (situations problèmes) et donc, anticiper les obstacles qui vont se dresser durant le cycle d'apprentissage. D'autres outils pouvant nourrir l'évaluation diagnostique : les tests, les évaluations sommatives précédentes abordant des notions communes.

Evaluation Formative : Elle a une fonction pédagogique. Elle permet de se rendre compte des forces et des difficultés des élèves. Il est nécessaire de donner du temps aux élèves pour analyser « ce qui s'est passé » pendant le cycle d'apprentissage. Les moments de synthèse formalisent ces retours réflexifs. C'est une mesure de l'écart entre l'attendu et l'observé.

Evaluation Sommative : Elle a une fonction sociale. Elle permet de rendre compte du niveau de l'élève. Il est important de mettre en place une situation d'évaluation complexe où l'élève devra mobiliser des compétences acquises lors des séances précédentes. Ne pas se limiter aux seules connaissances. L'enseignant doit veiller à enlever toute subjectivité à cette évaluation.

La correction peut constituer un moment privilégié d'évaluation formative. Elle doit intégrer ou déboucher sur des moments de remédiations. Elle peut aussi être l'initiatrice et la justification des notes évolutives.

Evaluation certificative : elle passe actuellement par la note. Les élèves doivent donc être préparés à cette évaluation chiffrée, au moins les années des bilans institutionnels.

[Sommaire](#)

Quelques ressources pour l'évaluation des élèves :

- ✓ [Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves](#)
L'évaluation des acquis des élèves doit partir du quotidien de la classe pour observer et évaluer les progrès des élèves tout en fixant des situations d'évaluation à certains moments précis et en gardant toujours la perspective d'une évaluation constructive.
- ✓ [Evaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4](#)
L'évaluation de fin de cycle du socle commun du cycle 2 au cycle 4 se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle via une échelle de quatre niveaux maîtrise : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise.
Pour les bilans périodiques du cycle 3 et, en fonction des établissements, du cycle 4, le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage sera décliné sur une des quatre positions suivantes : objectifs d'apprentissage non atteints, objectifs d'apprentissage partiellement atteints, objectifs d'apprentissage atteints, objectifs d'apprentissage dépassés...
- ✓ [Le livret scolaire](#)
Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ne forment qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".
A l'école et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :
 - Les bilans de fin des cycles précédents ;
 - En première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
 - Les bilans périodiques du cycle en cours ;
 - Les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).
- ✓ [Collège : des bulletins aux bilans](#)

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

- ✓ [Modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)
Depuis Juin 2017 le DNB est enrichi d'une épreuve écrite de Sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3) d'une heure, évaluée sur 50 points (25 points pour chaque discipline tirée au sort).
- ✓ [Préparer le DNB avec les sujets zéro et les sujets d'annales](#)
- ✓ [Sujets de DNB mutualisés de l'académie de Toulouse \(merci à eux\)](#)

Qu'apprennent les élèves de 6 à 16 ans depuis la rentrée 2016 ?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire de six à seize ans.

Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est constitué de cinq domaines :

- ✓ [Les langages pour penser et communiquer.](#)
- ✓ [Les méthodes et outils pour apprendre.](#)
- ✓ [La formation de la personne et du citoyen.](#)
- ✓ [Les systèmes naturels et les systèmes techniques.](#)
- ✓ [Les représentations du monde et l'activité humaine.](#)

En savoir plus sur le socle commun

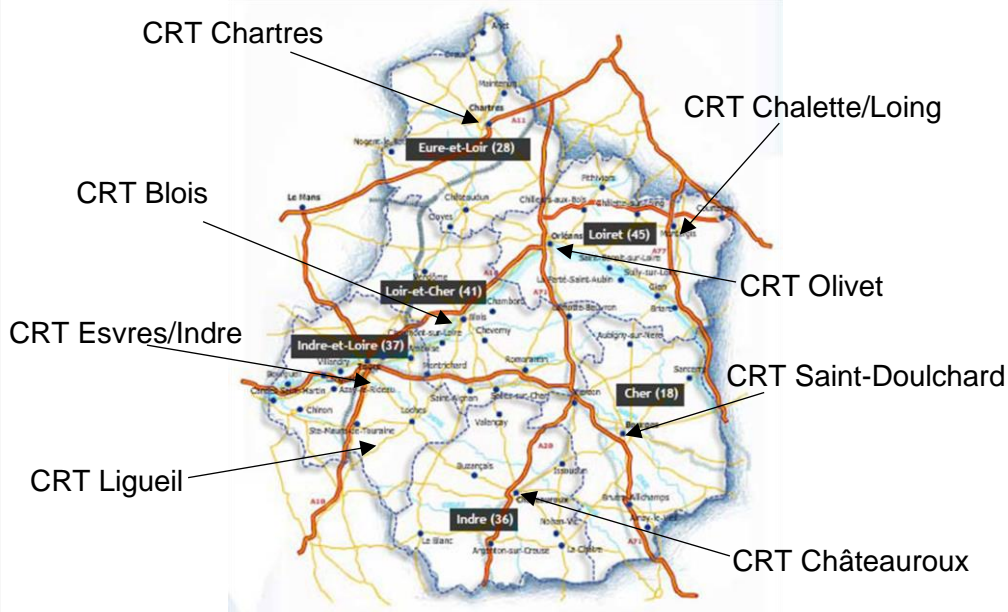


Sommaire

La formation des professeurs titulaires et contractuels 1/2

Les CRT

L'académie d'Orléans-Tours dispose d'un maillage de Collèges Relais en Technologie



Durant l'année scolaire, deux campagnes d'inscriptions vont se succéder. En amont de ces périodes, vous recevrez un courriel vous précisant les formations disciplinaires proposées.

En cliquant sur le lien lié à la formation choisie, vous pourrez prendre connaissance de son contenu, du lieu et de la date de formation. Vous devrez ensuite cliquer sur « Se préinscrire à cette session » pour que votre inscription soit prise en compte. Soyez vigilant et proactif pour vous inscrire.

- **Campagne de septembre**

Inscription du **lundi 18 septembre 2023 au dimanche 8 octobre 2023** pour les formations en candidature individuelle qui se dérouleront du 13 novembre 2023 au 23 février 2024

- **Campagne de janvier**

Inscription du **jeudi 11 janvier 2024 au dimanche 28 janvier 2024** pour les formations en candidature individuelle qui se dérouleront du 11 mars 2024 au 28 juin 2024

Trois journées de formations sont proposées dans le cadre des CRT. Les contenus sont définis en fonction des besoins et problématiques locales et seront à consulter à différentes périodes de l'année sur le site académique de technologie. Restez connectés.

L'École Académique de la Formation Continue (EAFC) propose également des formations transversales et inter-catégorielles. Vous recevrez une communication spécifique de l'EAFC pour ces formations.

Les formations ont pour but de :

- Échanger sur nos pratiques,
- Mutualiser des projets, productions, ressources...
- Construire des séquences/séances pédagogiques,
- Se former pédagogiquement et techniquement,
- Prêter du matériel coûteux.

Retrouvez toute l'actualité des CRT sur la page des [Collèges Relais de la Technologie](#)

Des types de candidatures et des temps de formations

La Formation à candidature individuelle (CI)

Formation dont les stagiaires se sont inscrits de manière volontaire lors d'une campagne d'inscription

Les Formations à Initiative Hiérarchique (FIH)

Aussi appelée formation à Public Désigné la FIH est une formation institutionnelle dont les stagiaires sont inscrits par le supérieur hiérarchique (inspecteur, chef d'établissement...). Ce sont des journées à caractère institutionnel sur un thème précis (par exemple : les démarches en technologie)

Formation à Initiative d'Établissement ou Locale (FIE/FIL)

Formation demandée par le chef d'établissement pour former l'intégralité ou une partie de l'équipe pédagogique. Une formation locale est un regroupement d'établissement d'un même bassin

La Formation à distance (FOAD)

Des parcours de formation totalement à distance ou hybride (présentiel + distanciel) vous sont proposés sur la plateforme [m@gistère](#). Parfois en auto-inscription directement sur la plateforme, ou bien sur Gaïa Individuel.

[Sommaire](#)

Les CRT et les formateurs

dépt	8 sites	23 formateurs
18	Collège Louis Armand Avenue du Général de Gaulle 18230 Saint-Doulchard crt18@ac-orleans-tours.fr	Christina Luquet Eric Dauxerre
28	Collège Jean Moulin 12, Rue Sainte Mème 28007 CHARTRES CEDEX crt28@ac-orleans-tours.fr	Bruno Grenier Romain Martinet Mickael Charreau
36	Collège Romain Rolland 18 Avenue Paul Langevin 36130 Déols crt36@ac-orleans-tours.fr	Christophe Rouchon Laurent Calmon Stéphane Foubert Eddy Bessa
37	Collège Georges Brassens 10 Allée Georges Brassens 37320 Esvres-sur-Indre crt37t@ac-orleans-tours.fr	Remi Deslandes Fabrice Ledoux Mohamed El Horfi
37	Collège Maurice Genevoix 33 avenue Martyrs 37240 LIGUEIL crt37p@ac-orleans-tours.fr	Fabrice Blanchet Philippe Provost
41	Collège Augustin Thierry 13 avenue de Châteaudun 41018 BLOIS crt41@ac-orleans-tours.fr	Delphine Doubreres Laurent Naudin
45	Collège Charles Rivière 141 Allée de Bad Oldesloe, 45160 Olivet crt45o@ac-orleans-tours.fr	Matthieu Fourré Laurent Proquin Aymeric Planchard Jean-Yves Ballet Jérémy Lemitre David Bisbrouck
45	Collège Paul Eluard 28, Rue Claude Debussy 45120 Chalette sur Loing crt45m@ac-orleans-tours.fr	Yoann Marié Emmanuel Jacquet

[Sommaire](#)

La visite-conseil

Une visite-conseil est un temps privilégié d'accompagnement dont vous pouvez bénéficier.

Celle-ci a pour but de faire un point sur vos pratiques pédagogiques et d'envisager les leviers possibles de progression.

Lors de cette visite, vous devez mettre à disposition de l'Inspecteur ou du chargé de mission les dossiers et les documents qui témoignent de votre activité pédagogique :

- ✓ Les documents pédagogiques remis aux élèves le jour de la visite-conseil (ou lors des séances précédentes s'il y a continuité de l'activité) ;
- ✓ Le cahier de textes de la classe ;
- ✓ Le tableau de bord du niveau observé ou la progression de cycle ;
- ✓ Le dossier professeur complet avec tous les documents ;
- ✓ Le classeur élève type ;

Il s'en suivra un entretien qui portera sur la séance observée ainsi que sur l'ensemble de vos activités menées dans vos classes et au sein de l'établissement, relatives à la maîtrise des fondamentaux par les élèves et du suivi de leurs acquis.

Les points suivants pourront être plus particulièrement abordés :

Dans le cadre de la classe :

- ✓ Conception et structuration du cours.
- ✓ Qualité scientifique et technique (rigueur, clarté, maîtrise...).
- ✓ Qualité pédagogique (pertinence des moyens utilisés, gestion du temps, capacité à motiver les élèves).
- ✓ Suivi des acquis des élèves.
- ✓ Contribution à la mise en œuvre du socle commun.

Au niveau des élèves :

- ✓ Organisation et suivi du travail.
- ✓ Les supports d'évaluation (documents distribués), quelques copies d'élèves et les notes des élèves depuis le début de l'année.
- ✓ Différenciation selon les besoins des élèves.

L'entretien peut également être le moment privilégié pour échanger sur des projets professionnels, des besoins de formation ou tout autre thème que souhaiterez aborder.

A l'issue de cette visite, un accompagnement par un tuteur peut vous être proposé.

Lors de votre accompagnement, les points suivants seront plus particulièrement abordés :

- ✓ La pédagogie ainsi que les gestes professionnels à mettre en place afin d'enseigner la technologie au collège.
- ✓ L'organisation et le suivi du travail des élèves
- ✓ La conception de séances / séquences d'enseignement
- ✓ L'évaluation des compétences disciplinaires et du socle commun

L'accompagnement à l'entrée dans le métier d'enseignant

Qui peut vous accompagner pour vos premiers pas d'enseignants ?

1/ Votre premier interlocuteur est votre collègue de technologie (si vous en avez un).

2/ Le Chef d'établissement et l'Inspection Pédagogique Régionale peuvent vous proposer un tutorat.

Vous aurez ainsi à assister à certains cours de votre tuteur et il sera votre conseiller pour l'élaboration des premières séances.

Nous vous encourageons à assister à des cours avec d'autres collègues. Invitez aussi des collègues à venir vous observer en classe.

Les échanges nous font progresser dans nos pratiques tout au long de notre carrière.

Nous vous incitons fortement à vous inscrire aux formations proposées dans le CRT de votre département afin d'entrer en contact avec d'autres collègues, et ainsi partager vos pratiques.

[Sommaire](#)